



15ème législature

Question N° : 42531	De Mme Marie-Ange Magne (La République en Marche - Haute-Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Port du masque chez les jeunes enfants	Analyse > Port du masque chez les jeunes enfants.
Question publiée au JO le : 16/11/2021		

Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question du port du masque chez les jeunes enfants. Les scientifiques révèlent des désaccords sérieux sur le réel intérêt de la mesure dans la lutte contre la pandémie, notamment la Société française de pédiatrie. Certaines études montrent ainsi que les enfants seraient moins contagieux que le reste de la population. Et tous les pays d'Europe n'ont pas opté pour la même stratégie. De son côté, l'OMS a listé plusieurs effets indésirables liés au port du masque chez les jeunes enfants, parmi lesquels des maux de têtes, des problèmes cutanés, une perte de facultés respiratoires, des difficultés de communication ou des risques d'autocontamination. À cela s'ajoutent chez certains élèves des difficultés de concentration et d'apprentissage. En effet, en raison de l'arrêt du port de leurs lunettes à cause de la buée, leurs difficultés à entendre l'enseignant masqué, leur attention mobilisée par les innombrables précautions ou réajustements, les enfants perdent en énergie et en qualité d'apprentissage. La balance bénéfice-risque peut ainsi raisonnablement être questionnée. Elle lui demande donc sur quels motifs scientifiques sont fondées les consignes du Gouvernement en matière de port obligatoire du masque des enfants à l'école et si des études officielles sur les conséquences de cette mesure ont été réalisées.